

DÉCISION 417 / 2024

PORTANT ACCEPTATION D'UN DON DE MONSIEUR MAXIME CABRAS

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué en charge des établissements culturels, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour "accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges",

Vu le souhait de Monsieur Maxime Cabras de faire don au musée de La Cour d'Or d'un livre liturgique, et d'une pièce de monnaie,

Considérant que le livre liturgique ou « ordre divin de 1834 » est un témoignage de la pratique liturgique dans le diocèse de Metz dans la première moitié du XIXe siècle.

La pièce de monnaie d'un demi-franc messin de six gros datant de 1625 représente un millésime dont il est rare de trouver des exemplaires, et vient combler un manque dans la collection de numismatique du musée,

Considérant que ces deux objets complèteraient très opportunément le fonds de livres anciens lié à l'histoire de Metz, d'une part, et la collection numismatique du musée, extrêmement riche et diversifiée, avec des objets qui n'était pas encore représentés dans les collections,

Considérant que la commission scientifique régionale d'acquisitions a émis un avis favorable à l'unanimité à cette acquisition,

DECIDONS :

D'accepter un don de monsieur Maxime Cabras et de faire entrer dans les collections du musée, le livre liturgique ou « ordre divin de 1834 », ainsi que la pièce de monnaie d'un demi-franc messin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240820-decis417-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 20 août 2024

Pour le Président
Le Conseiller délégué,



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller départemental de la Moselle